Image not found or type unknown

Doit ton faire une demande de Tutelle à sont enfants majeurs ?

Par **tires**, le **17/01/2018** à **18:05**

Bonjour ,
ma question ce porte sur la question du handicape .
elle ou et majeur sommes nous dans l'obligation de faire une demande de tutelle ou curatelle de nôtres enfant majeurs ?

Cdt, Mme tires

Par **youris**, le **17/01/2018** à **19:55**

bonjour,
je ne comprends pas bien votre question.
" Pour demander l'ouverture d'une mesure de protection juridique pour un majeur (tutelle, curatelle ou sauvegarde de justice), il faut d'abord solliciter un certificat médical auprès d'un médecin. Ce médecin ne doit pas être le médecin traitant de la personne protégée.
Ce certificat qui établit l'altération des facultés de la personne doit être rédigé par un médecin inscrit sur une liste établie par le procureur de la République."

source:
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21667

salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés